

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-deuxième session du Comité pour les plantes
Tbilissi (Géorgie), 19 – 23 octobre 2015

Interprétation et application de la Convention

Questions stratégiques

ORIENTATIONS POUR L'ÉMISSION D'AVIS DE COMMERCE
NON PRÉJUDICIALE POUR LES PLANTES PÉRENNES

1. Le présent document a été préparé par l'Allemagne*.
2. À la 21^e session du Comité pour les plantes, l'Allemagne, avec l'appui de TRAFFIC, a présenté les "Orientations CITES pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les plantes pérennes – Un processus en neuf étapes pour soutenir les autorités scientifiques CITES qui émettent des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) basés sur des données scientifiques pour les espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES" (ci-après dénommées Orientations sur les ACNP en 9 étapes). Les Orientations sont disponibles en anglais¹, espagnol¹, géorgien² et vietnamien.
3. Le Comité pour les plantes a recommandé³ que l'Allemagne soumette les Orientations sur les ACNP en 9 étapes au Secrétariat pour publication sur le site web de la CITES et a invité les Parties à mettre à l'essai les Orientations et à fournir des commentaires à l'Allemagne. Le Comité a invité l'Allemagne à soumettre une version révisée de ces Orientations à l'une de ses prochaines sessions et a suggéré que la révision tienne compte et utilise l'expérience des Parties ayant appliqué les Orientations; des résultats des tests sur l'applicabilité des Orientations sur les ACNP en 9 étapes à différentes formes de vie végétale; des conclusions de séminaires sur le renforcement des capacités; et d'études de cas.
4. L'Allemagne a soumis les Orientations sur les ACNP en 9 étapes au Secrétariat qui les a publiées sur son site web. Elles sont aussi disponibles sur le site web de l'autorité scientifique de l'Allemagne¹.

Ateliers utilisant les Orientations sur les ACNP en 9 étapes

5. L'autorité scientifique de l'Allemagne, en collaboration avec le Spécialiste de la nomenclature CITES pour les plantes et de TRAFFIC, a été invitée par les autorités CITES des États d'Amérique du Sud membres de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (OTCA) à présenter les Orientations sur les ACNP en 9 étapes dans la région. L'atelier a été organisé, en novembre 2014, par le Ministère de l'environnement du Pérou avec l'appui de l'OTCA et du Programme régional amazonien (BMZ/DGIS/GIZ).

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

¹ http://www.bfn.de/0302_ndf+M52087573ab0.html

² http://biomonitoring.moe.gov.ge/index.php?lang_id=GEO&sec_id=67

³ <https://cites.org/sites/default/files/fra/com/pc/21/sum/F-PC21-ExSum-Cons.pdf>

Les autorités CITES de Bolivie, de Colombie, d'Équateur, du Guyana, du Pérou, du Suriname et du Venezuela ainsi que le représentant régional au Comité pour les plantes de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes ont participé à cet atelier. Ce dernier a été très fructueux et a conduit à des améliorations considérables des Orientations sur les ACNP en 9 étapes (version 2.0).

6. À l'invitation des autorités CITES de la Géorgie, les Orientations sur les ACNP en 9 étapes révisées ont alors été appliquées, en juin 2015, lors d'un atelier organisé par le Ministère de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de Géorgie, qui a eu lieu à Tbilissi. Une fois encore, cet atelier a confirmé les principes de base des Orientations sur les ACNP en 9 étapes et a conduit à une nouvelle consolidation des résultats concernant leur application pratique.
7. Les autorités CITES de la Chine et l'Académie des sciences de Chine, ont invité l'Allemagne à organiser un atelier sur les Orientations sur les ACNP en 9 étapes au Jardin botanique tropical de Xishuangbanna, dans la province du Yunnan, en Chine, du 6 au 8 novembre 2015.
8. Il est prévu de publier une version améliorée des Orientations sur les ACNP en 9 étapes, en 2016, à l'occasion de la CoP17, en s'appuyant sur l'expérience des ateliers qui auront eu lieu d'ici là, ainsi que sur les commentaires fournis à l'Allemagne par d'autres Parties à la Convention.

Utilisation des Orientations sur les ACNP en 9 étapes dans d'autres méthodes relatives aux ACNP

9. La résolution Conf. 16.7 sur les avis de commerce non préjudiciable⁴ fournit un résumé des principes directeurs d'une évaluation scientifiquement fondée permettant de savoir si le commerce serait préjudiciable à la survie d'une espèce. Les Orientations sur les ACNP en 9 étapes rassemblent tous ces éléments dans un cadre méthodologiquement solide. Dans le contexte d'une approche simplifiée des étapes, les autorités scientifiques sont guidées à travers 9 étapes incarnant les éléments pertinents pour une émission d'ACNP transparente et fiable (fig. 1).

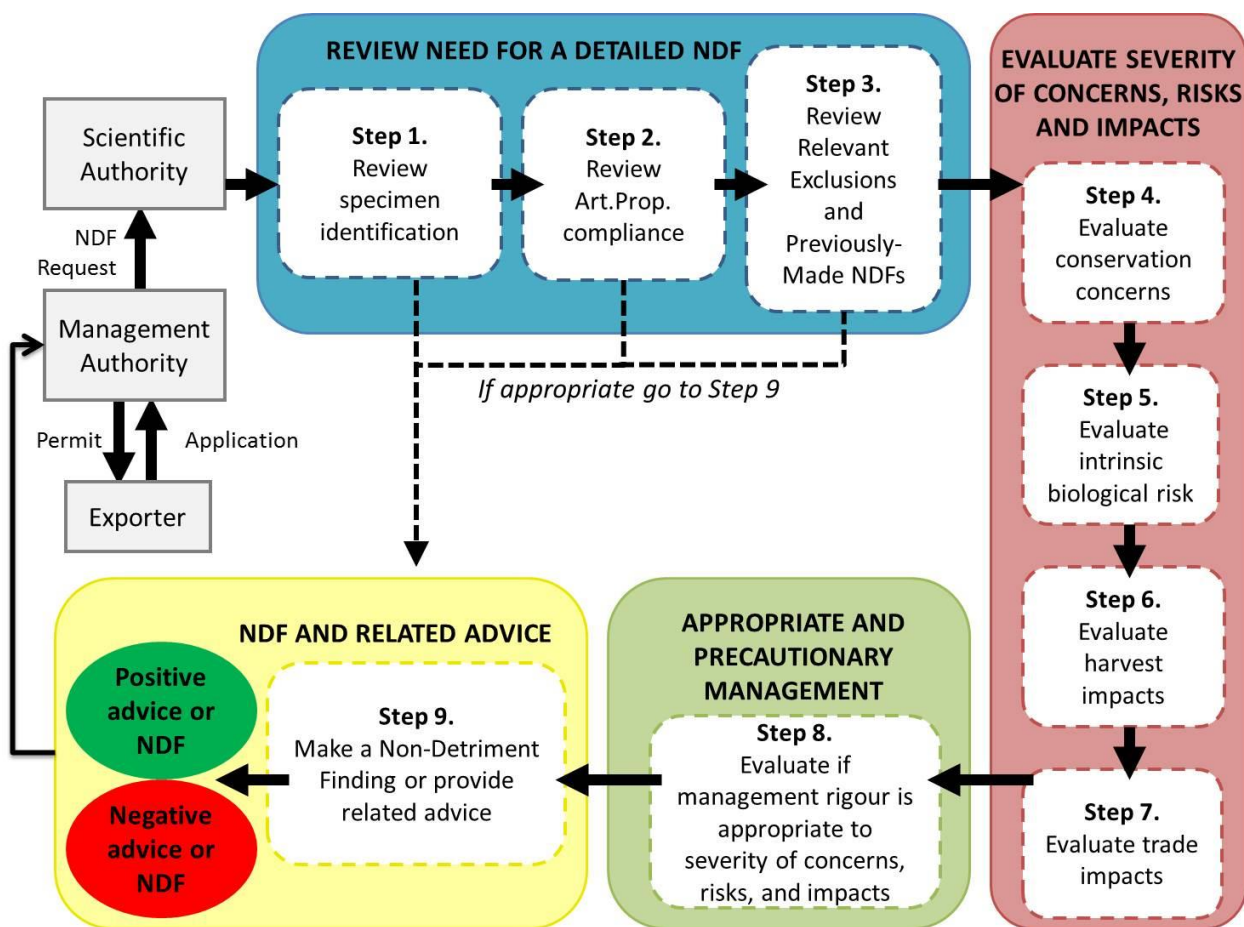


Fig. 1: Le chemin en 9 étapes vers l'émission d'avis de commerce non préjudiciable

⁴ <https://cites.org/fra/res/16/16-07.php>

10. La structure consécutive des Orientations sur les ACNP en 9 étapes a été utilisée comme base ou point de départ pour d'autres méthodologies ACNP élaborées par plusieurs groupes concernés par les animaux:
- i) Requins, 2014: Orientations sur les avis de commerce non préjudiciable CITES pour les espèces de requins. Un cadre pour aider les autorités à émettre des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour les espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES⁵;
 - ii) Hippocampes, 2013: Renforcer les capacités nationales à entreprendre des avis de commerce non préjudiciable concernant les espèces d'hippocampes en Indonésie, en Thaïlande et au Viet Nam⁶;
 - iii) Argali, 2013: Cadre pour les avis de commerce non préjudiciable CITES pour les trophées de chasse axé sur l'Argali *Ovis ammon*⁷; et
 - iv) Tortues, 2015: Avis de commerce non préjudiciable et gestion du commerce des tortues terrestres et des tortues d'eau douce – un guide pour les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES (AC28 Doc. 15, annexe 2)⁸.
11. L'Allemagne et TRAFFIC souhaitent remercier tous ceux qui ont contribué au succès et à l'amélioration des Orientations sur les ACNP en 9 étapes, en particulier le Ministère de l'environnement du Pérou, le Programme régional amazonien (BMZ/DGIS/GIZ) et le Ministère de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de Géorgie, les participants aux ateliers et autres, notamment le Canada, qui ont fourni des commentaires constructifs. Les Parties à la Convention sont invitées à poursuivre leur essai des orientations et à envoyer leurs commentaires à l'Allemagne (daniel.wolf@bfm.de).

Recommandation

12. Les Parties sont invitées à examiner les Orientations sur les ACNP en 9 étapes comme référence pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les plantes.

⁵ <http://cites.org/sites/default/files/common/com/ac/27/E-AC27-Inf-01.pdf>

⁶ https://cites.org/feng/prog/ndf/capacity_building_materials

⁷ https://cites.org/eng/prog/ndf/capacity_building_materials

⁸ <https://cites.org/sites/default/files/eng/com/ac/28/E-AC28-15-Annex2.pdf>